



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Télétravail et temps de travail : Casse sociale à tous les étages !

Deux questions majeures pour le travail et les conditions de travail étaient à l'ordre du jour du CHSCT central ce 28 juin : les règlements sur le télétravail et sur l'augmentation du temps de travail.

Temps de travail

Le SUPAP-FSU a proposé aux autres syndicats d'interpeller la Ville sur l'impact santé et la prévention des risques professionnels liés à sa contre-réforme sur le temps de travail. En effet, la Ville ne voulait pas passer par un CHSCT central pour aborder les questions de pénibilité au travail et d'allongement du temps de travail : un comble !

Le SUPAP-FSU a regretté que les discussions sur le temps de travail aient été uniquement orientées sur l'axe RH mais à aucun moment sous l'angle de la santé, des conditions de travail des collègues et de la conciliation vie personnelle/vie professionnelle.

À aucun moment les niveaux de prise en compte de la pénibilité n'ont été discutés avec les personnels, les acteurs de la prévention et les mandaté.es CHSCT, ce qui est anormal et interroge sur l'approche de ce dossier par notre employeur.

Pourtant, ce règlement impactera fortement et négativement les conditions de travail et l'organisation des vies personnelles des collègues :

- **Moins de congés pour toutes et tous dans tous les secteurs !**
- Prises de congés contraintes (jours de fractionnement)
- Allongement de la durée quotidienne du travail de quelques minutes (pour générer 2 JRTT supplémentaires sur l'année)
- Possibilité de réduction du temps de repas de 45 à 30 minutes et suppression du temps de trajet pour se rendre au restaurant administratif...avec à la clé une désertion inévitable des restaurants de l'ASPP et des conséquences pour les collègues (manger moins équilibré, plus vite, dans des locaux inadaptés...)
- Suppression des jours de récupération et extension du badgeage unique pour les encadrant.es... la charge de travail déterminera le temps de travail...avec toutes les conséquences en découlant en termes de RPS et sur les horaires effectués au réel par les collègues
- Réduction inacceptable des niveaux de sujétion pour les collègues du 3975 et les adjoint.es d'animation...métiers très majoritairement féminisé.es pour lesquels la Ville prétend faire un effort particulier ! Quelle hypocrisie !
- Question de la révision des plannings horaires dans la 2^e phase à l'automne...et ses impacts sur l'organisation des vies familiales.

Le SUPAP-FSU a alerté sur les impacts négatifs de cette réforme et les risques forts induits, alors que la situation actuelle est déjà préoccupante :

- Augmentation de la fatigue, du stress, des situations de burn-out
- Risque d'augmentation des reconversions pour invalidité/inaptitude
- Augmentation de la durée d'exposition aux risques comme notamment pour les égoutiers

La médecine du travail a renchéri en soulignant l'allongement de la durée d'exposition aux risques, conséquence de ce règlement sur le temps de travail.

Le SUPAP-FSU a proposé en séance une évaluation par la Ville des risques professionnels possiblement induits par le nouveau règlement temps de travail (pause méridienne et conditions de restauration, flexibilité, amplitudes horaires variables...). **Elle a été rejetée par l'administration.**

Et pourtant, comme le soulignait la MISST (Mission Inspection Santé Sécurité au Travail), la Ville a un superbe outil par la création des sujétions. **Par les sujétions (réductions du temps de travail pour pénibilité) la Ville peut en effet, revoir à la baisse l'exposition aux risques. La MISST s'est étonnée de la remise en question du niveau de sujétion pour le 3975.**

Le SUPAP-FSU a rappelé **que c'est par la mobilisation des agent.es que le texte a pu être amélioré avec la création d'une sujétion de 3 jours pour l'ensemble des personnels de la collectivité parisienne, mais que cela reste insuffisant.**

Notre syndicat continuera de demander une renégociation des sujétions, pour augmenter celles qui existent, les cumuler et en gagner de nouvelles, à partir de l'analyse du travail réel. Il s'agira notamment de prendre en compte des pénibilités liées à la charge émotionnelle des secteurs à prédominance féminine : travail social, animation, petite enfance, travail d'accueil.

Télétravail

Pour améliorer les conditions de travail des agent.es en télétravail, le SUPAP-FSU avait déposé 39 d'amendements, dont 35 ont été rejetés par la Ville, **comme l'obligation pour l'employeur d'assurer des moyens pour bien « télétravailler » : une moyenne de 20 euros pour les charges et un équipement complet chez soi.**

Pour la Ville, certes, les conditions de travail doivent être bonnes mais elle ne compte pas pour autant équiper totalement et systématiquement ses agent.es !

Ont également été refusés tous les amendements qui permettaient de limiter la possibilité pour la Ville de se défaire de ses responsabilités d'employeur...ou ceux sur le droit à la déconnexion avec des outils numériques bloqués pour ne pas travailler en dehors des heures de travail.

Dans ces conditions, le SUPAP-FSU a voté contre ce projet, estimant par ailleurs :

- Qu'il n'y avait pas d'urgence à finaliser ce dossier alors que des négociations sont en cours au niveau national pour les trois versants de la Fonction Publique et qu'une étude doit être menée par la Ville en direction des télétravailleurs-Ileuses au cours de la pandémie
- Que les premières études publiées inquiètent quant à l'impact du télétravail sur les salarié.es (santé, conditions de travail, inégalités femmes-hommes...)
- Que le texte reste en l'état insuffisamment protecteur pour les agent.es
- Que de nombreux points sont subjectifs, laissant place à des interprétations locales différentes
- Que l'indemnisation financière proposée (10 euros par mois) est bien trop faible